



Les 20 engagements de l'APIDIM

Raison d'être de l'APIDIM

- Promouvoir activement une culture de l'innovation en santé et des dispositifs médicaux dans les sphères politique, administrative et scientifique.
- Affirmer notre rôle stratégique de partenaire clé des pouvoirs publics.
- Renforcer la pédagogie sur les spécificités du secteur des dispositifs médicaux innovants.
- Contribuer de manière proactive aux réflexions sur l'évolution de notre système de santé, en termes de structuration, de financement et d'accès aux soins.
- Être force de propositions en faveur d'un accès plus rapide des patients aux dispositifs médicaux innovants.

Recherche et innovation

- Soutenir et sécuriser l'émergence et l'intégration des innovations en santé dans le domaine du dispositif médical en France, tout en garantissant leur adoption rapide et sécurisée.
- Identifier et répondre aux besoins de santé non couverts, en particulier pour les pathologies orphelines et invalidantes, en développant des solutions innovantes.

Attractivité

- Devenir les ambassadeurs de l'attractivité de la France, en valorisant ses atouts auprès des investisseurs étrangers, des entreprises internationales et auprès de nos maisons mères.
- Promouvoir les atouts du système de santé français y compris l'accès possible à des données de santé permettant une évaluation en vie réelle des innovations
- Plaider pour que la France continue à jouer un rôle moteur dans les initiatives européennes d'évaluation
- Être force de propositions pour identifier les mesures contribuant à l'attractivité de la France : simplification, évolution de la doctrine d'évaluation pour l'adapter aux évolutions technologiques

Dialogue

- Maintenir un dialogue constant et constructif avec l'ensemble des parties prenantes du secteur (fédérations hospitalières, sociétés savantes, associations de patients), politiques et administratifs pour renforcer la place de l'innovation dans le système de santé.

RSE/QSE

- Participer à la dynamique de transition écologique du secteur, depuis la conception des produits de santé jusqu'à leur recyclage.
- Promouvoir le bon usage et l'efficacité des dispositifs médicaux / Encourager l'usage responsable des technologies de santé
- Garantir des dispositifs médicaux innovants de qualité et respectant le plus haut niveau de sécurité.

Numérique

- Renforcer la place du numérique dans les technologies de santé, en faveur de l'implication, l'engagement et l'autonomisation du patient dans son parcours de soin.
- Garantir la sécurité des technologies de santé numériques et leur conformité avec les référentiels de sécurité et d'interopérabilité.

Régulation et financement

- Promouvoir la prévisibilité et la stabilité réglementaire pour le secteur, grâce à un dialogue constant et structuré entre nos entreprises et les décideurs publics.
- Soutenir activement la mise en œuvre des recommandations de la mission interministérielle sur la régulation et le financement des produits de santé, notamment concernant la gestion de la liste en sus, la réforme des actes associés aux DM, ainsi que la refonte des mécanismes dérogatoires, afin de créer un cadre de régulation et de financement propice à l'innovation en santé.
- Contribuer à l'optimisation des mécanismes d'accès dérogatoires au marché (PECT, forfait innovation, PECAN), pour en faire des leviers efficaces d'accès pour les technologies émergentes.
- Être force de propositions pour adopter une gestion dynamique des dépenses de santé s'inscrivant dans la politique conventionnelle et identifier des sources d'économies basées sur l'efficacité.